



RETRAIT DES ORDONNANCES MACRON CONTRE LE CODE DU TRAVAIL !

Publié le 31 août, le texte des ordonnances MACRON-PHILIPPE confirme et amplifie le démantèlement du code du travail et organise la régression sociale.

La satisfaction manifeste des organisations patronales indique que leurs revendications ont été obtenues. Le point de départ de cette réforme est la volonté d'assouplir le droit du travail jugé trop contraignant pour les entreprises et d'affaiblir les garanties collectives des salariés.

Dans la continuité de la mobilisation pour l'abrogation de la loi travail que nous avons combattue et du communiqué commun du 18 juillet, les syndicats CGT, FO, Solidaires de la Corrèze refusent les nouvelles dispositions des ordonnances

- ✓ **les accords d'entreprises contre les conventions collectives et le Code du Travail** : la primauté à l'accord d'entreprise qui permet de conclure un accord en entreprise pour baisser les salaires, augmenter la durée du travail et imposer des mutations autoritaires ;
- ✓ **La remise en cause de la hiérarchie des normes dans tous les domaines** ;
- ✓ **La suppression du CHSCT** qui permet la défense des conditions de travail pour le remplacer par une commission qui est l'émanation du comité social et économique où DP – CE – CHSCT sont réunis dans une même instance ;
- ✓ La possibilité de **négoier sans syndicat dans les entreprises de moins de 50 salariés** ;
- ✓ Le plafonnement des indemnités prud'homales versées en cas de licenciement abusif ;
- ✓ La possibilité de substituer un PSE par des ruptures conventionnelles
- ✓ La précarisation du contrat de travail avec le CDI de chantier...

A cette casse du droit du travail bien organisée, s'ajoutent d'autres attaques déjà engagées cet été par le gouvernement : suppression de 166.000 contrats aidés, hausse de la CSG, baisse des APL...

Ce gouvernement reprend aussi les revendications régressives du MEDEF en matière d'assurance chômage, de formation professionnelle, de retraite.

Ce gouvernement s'attaque aussi aux statuts des agents de la Fonction Publique avec le gel des salaires, rétablissement du jour de carence et un plan social de 120 000 postes qui va se traduire par des fermetures de service de proximité et rompre ainsi l'égalité de traitement des citoyens

Face à ce constat, les Organisations Syndicales CGT, FO, Solidaires de la Corrèze réunies le 4 septembre ont conclu à la nécessité de se mobiliser contre les ordonnances pour :

- MAINTIEN DU CODE TRAVAIL
- RETRAIT DES ORDONNANCES
 - ABROGATION DES LOIS EL KHOMRI ET REBSAMEN
 - AUGMENTATION DES SALAIRES ET DU POINT D'INDICE
 - ARRET DES SUPPRESSIONS DE POSTES ET DES LICENCIEMENTS
- TRANSFORMATION DES CONTRATS AIDÉS EN EMPLOIS STATUTAIRE ET CDI

Elles appellent les salariés du public et du privé à participer à la journée de grève interprofessionnelle :

Mardi 12 septembre 2017

Rassemblement à 10 H 30

Devant le tribunal de Tulle